

COMMUNE DE
Saint-Germain du
Bel Air

BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation Brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

CONTEXTE MARQUÉ PAR DES CONTRAINTES DE DIFFÉRENTES NATURES

Les prévisions budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique marqué par une inflation qui reste élevée malgré un retour à une certaine normalité prévu dans la Loi de Finances 2024 (inflation anticipée à +2,6% en 2024 contre +4,9% en 2023).

Le budget 2024 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité, stables depuis plusieurs années ;
- Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- Mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.
- Maintenir l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif et les commerces
- Continuer à mener les investissements

A l'issue de la préparation budgétaire, la municipalité a choisi de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2024.

1- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

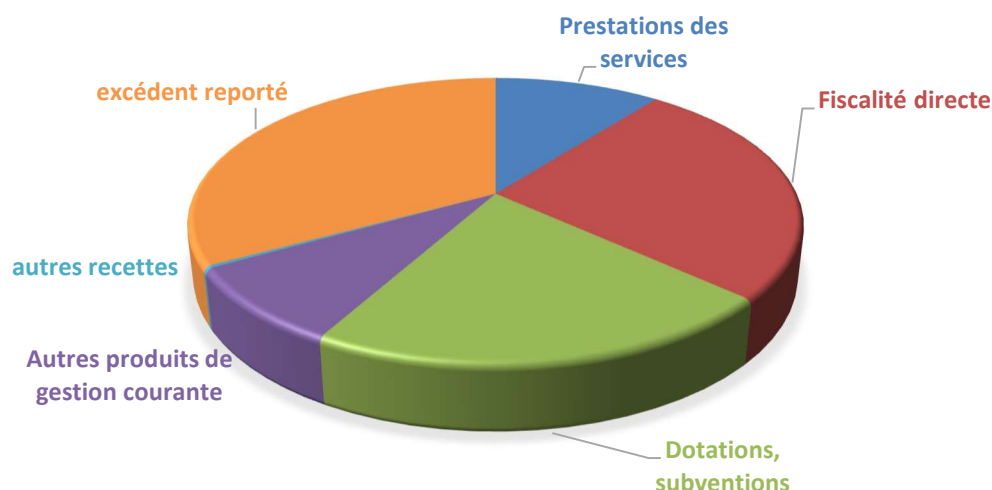
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

En hausse de 7.65% par rapport au budget 2023, elles s'établissent à **987 311.27€**. Cette hausse s'explique principalement par un excédent reporté de 325 597.27€, supérieur à celui de 2023 (285 687.94€), malgré le besoin de financement de la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Chapitre 70- Les produits des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (cantine scolaire, garderie, cimetière, occupation du domaine public...) s'établissent à 103 580 €.

A noter également :

- Le remboursement des budgets annexes (eau, assainissement, transports) au budget principal pour la mise à disposition de personnel qui s'établit à 36 900€.
- Le remboursement par la Communauté de Communes Quercy Bouriane des charges des locaux de l'école pour l'ALSH et le remboursement des charges de la piscine à la suite du transfert de compétence pour une prévision de 12 000 €
- Le remboursement de charges par la Poste, la MAM, l'EHPAD 30 000€

Chapitre 73- La Fiscalité :

Les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés par rapport à 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117.48 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 11.63%

La loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023, et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.

Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département de 2020, soit un taux de 23.46 % pour le conseil départemental du Lot.

Cependant, la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de la TH de la commune, un dispositif d'équilibrage a été mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur, afin de neutraliser la surcompensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB. Le coefficient correcteur calculé pour la commune est de 0.749096.

Il est à noter pour 2024 une revalorisation des bases locatives de 3.9 % qui induit une augmentation de recettes même en conservant les taux de l'année précédente.

Le produit de la fiscalité directe communale attendu en 2024 est de 239 319€.

❖ **Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme, les DMTO générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental adoptée dans les conditions prévues à l'article 1595 bis du Code général des impôts. Ce fonds est

réparti sur la base de critères de péréquation, et notamment l'importance de la population, les dépenses d'équipement brut et l'effort fiscal des communes bénéficiaires. Ce fonds de péréquation départemental a notamment été institué pour éviter à ces communes de subir chaque année les oscillations de DMTO liées à la variation du nombre et du montant des transactions immobilières sur leur territoire.

Pour l'année 2024, le montant est estimé à 20 000€.

Chapitre 74- Les dotations et participations :

Trois dotations de l'Etat constituent l'essentiel des recettes du chapitre 74 pour la commune :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F)** dont la prévision s'établit à 81 200€.
- La **Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R)** dont la prévision s'établit à 85 000€.
- La **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P)** dont la prévision s'établit à 13 500€.

Ce chapitre compte également les participations des communes membres (Montamel, St Chamarand) et non membres du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) au titre des frais de scolarité pour un montant de 20 500€.

Chapitre 75- Les revenus des immeubles :

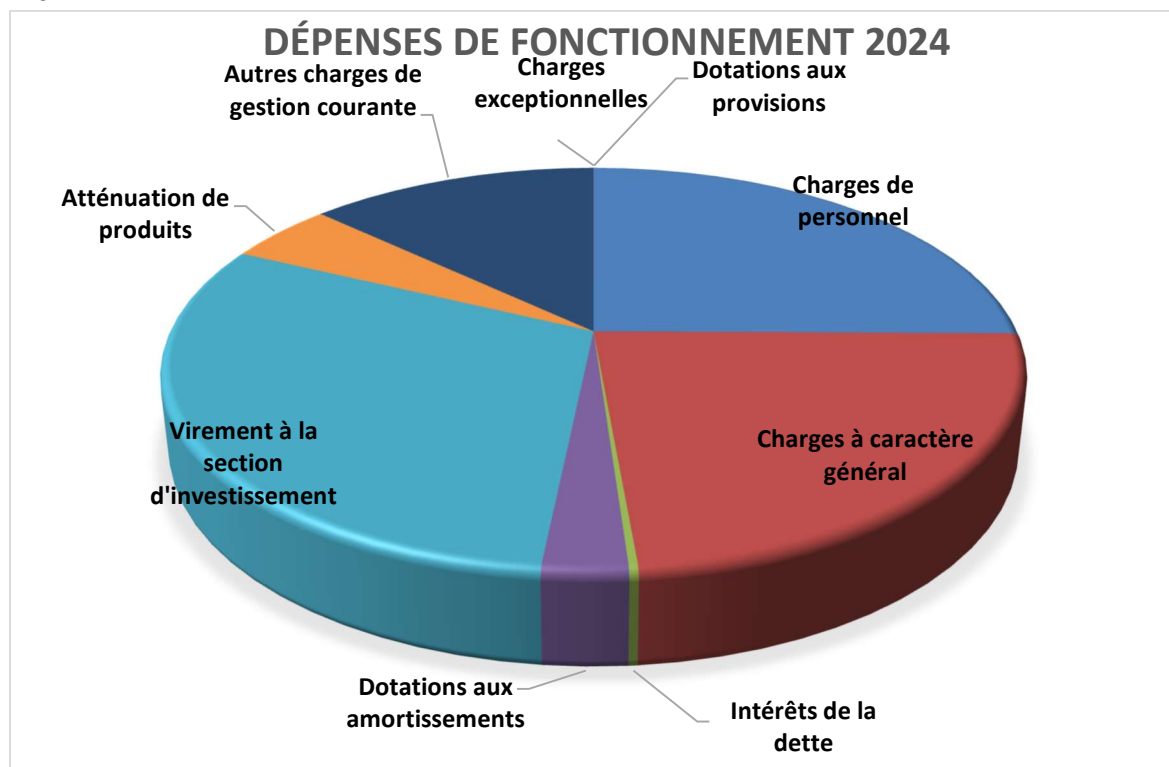
Ils sont constitués par la location des différents logements, camping, salles et la partie de l'EHPAD appartenant à la commune pour 85 000 €.

Les autres recettes :

- ✓ Ces recettes s'établissent en prévision à 2 555 € et sont constituées principalement par le remboursement du salaire et des charges des agents en congés de maladie et un produit exceptionnel dû à un dégrèvement de la taxe foncière.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également à la hausse et s'établissent à **987 311.27€**.



011. Les charges à Caractère général :

Elles sont en hausse de 11.4% en prévision de l'évolution de l'inflation notamment sur les dépenses d'électricité.

012. Les Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 37.66% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 2.76%.

Dans cette estimation, a été prévue la hausse due aux 5 points d'indice majorés attribués aux agents à compter du 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'une indemnité de licenciement et de congés payés non pris, suite au licenciement d'un agent pour inaptitude physique à toutes fonctions.

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également des dépenses intrinsèquement liées (ex : formation professionnelle, prestations d'action sociale, frais médicaux, etc.).

Le personnel non titulaire est augmenté pour faire face à des remplacements d'agents en arrêt maladie.

Elles comprennent également le salaire du maitre-nageur de la piscine, mis à disposition par Prosport, au 6218 pour un montant de 8 500€.

Détail des charges de personnel

Nature	Prévision 2024	Rappel réalisé 2023
Rémunération	156 000	145 119.85
Charges patronales	72 200	66 793.60
Autres (Cnas, médecine du travail, assurances...)	11 600	9 768.11
Rémunération personnel extérieur (Maître-Nageur)	8 500	8 186.42
CUMUL	248 300	229 867.98

65. Les autres charges de gestion courante :

Elles sont en hausse de 46.71%. Cette estimation s'explique principalement par l'augmentation de la participation au SIVU de la Vallée du Céou à 50 000€ contre 25 000€ en 2023.

66. Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépense est en baisse, 2 900€ d'intérêts des emprunts.

042. La dotation aux amortissements :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. La méthode utilisée est en général la méthode linéaire : c'est une méthode à annuités constantes sur la durée de vie du bien et pratiquée à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels. Cette année la dotation est en hausse à 26 900.94€.

014. Atténuation de produits :

Le chapitre 014 (atténuation de produits) concerne les fonds de péréquation : le fonds de national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour un montant de 18 793.00€ et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 6 500.00€.

Il concerne également la compensation (22 500€) évaluée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) versée à la Communauté de Communes Quercy Bouriane en contre partie de la charge financière dévolue du fait des compétences transférées par les communes membres.

023. Le virement à la section d'investissement :

Une épargne de 301 160.33€ a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 488 849.73€ en recettes comme en dépenses.

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les principales ressources proviennent principalement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le besoin net de financement (1068) : 97 688.46€
- Du Remboursement FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année N-2 (2022) : 20 300 €
- Du versement au titre de la Taxe d'aménagement, estimé à 2 000 €
- Dépôt de caution : 800€
- De la dotation aux amortissements, soit 26 900.94 €
- Du virement de la section de fonctionnement, soit 301 160.33 €
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - **Programme petit Patrimoine**
 - ➔ Fond de concours CCQB : 5 000.00€ en restes à réaliser et 5000€ de proposition 2024.

B. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- 001 Déficit reporté : 3 388.46€
- **16**-Emprunt et dettes assimilées : remboursement du capital des emprunts : 28 700€
- **204**- Fond d'aide aux commerces : 5 000.00€
- **165** dépôts de caution : 800€ et amendes de police 291€
- Des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi :

Programme-article	Opération	Restes à réaliser	Proposition 2024	TOTAL 2024
222 21538	Coffret Forain et illuminations		3 500	3 500
225 21538	Eclairage Public	14 400	22 000	36 400
241 2184	Mobilier salle des Fêtes		5 000	5 000
245 2158	Travaux EHPAD le Souleilhou		4 000	4 000
247 2128	Aménagement parking cimetière/station	10 000	15 000	25 000
248 2138	Travaux maison Dalet		15 000	15 000
253 2138	Travaux Eglise		39 600	39 600
254 2138	Petit patrimoine		10 000	10 000
259 2132	Travaux Camping	4 500	15 000	19 500
261 2031	Ecole		30 000	30 000
266 2313	Aménagement centre des finances	9 700	5 000	14 700
267 2152	Mobilier Urbain (bancs, panneau...)		25 000	25 000
268 2121	Arbres et arbustes		1 600	1 600
269 2031	Maison Lorthé		15 000	15 000
270 21318	Complexe de loisirs		5 000	5 000
272 2313	Rénovation vestiaires du stade	11 100	5 000	16 100
273	Cache container	2 600	5 000	7 600
274 2313	Réaménagement de la Casba		5 000	5 000
275 2158	Matériel technique		5 000	5 000
277 2111	Donation L'ollivier	2 000		2 000
278 21538	Réseau d'eaux pluviales	45 000		45 000
279 21...	Local et terrain de pétanque		20 000	20 000
Chapitre 20	Opération non affectée		15 000	15 000
Chapitre 21	Opération non affectée		85 670.27	85 670.27
Total		99 300	351 370.27	450 670.27

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1134.68
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1138.42
3	Dépenses d'équipement brut / population	613.37
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	309.29
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	37.66 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104.1315 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53.88 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-600.88 %

ETAT DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité compte :

➤ **6 postes permanents :**

Filière administrative :

1 rédacteur principal de 1^{ère} classe, catégorie B temps complet

Filière technique :

1 agent de maîtrise, catégorie C, temps complet

1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C temps non complet (27h) école

1 adjoint technique territorial, catégorie C temps complet

1 adjoint technique, catégorie C temps non complet (10h) entretien des bâtiments (CDD)

Filière Médico-sociale :

1 Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe, catégorie C temps non complet (27h)

➤ **Postes non permanents :**

Filière technique :

1 adjoint technique, catégorie C, temps non complet (7.93 h annualisées) pour la sécurité devant l'école le matin pendant le transport scolaire et surveillance pause méridienne (CDD).

1 adjoint technique, catégorie C, temps non complet (6.34h annualisées) pour la sécurité devant l'école le soir pendant le transport scolaire et le ménage des locaux de l'école (CDD).

ETAT DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE AU 1 ^{er} JANVIER 2024		
Capital total restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice 2024	
	Capital	Charges d'intérêts
191 227.26	28 677.38	2 896.10

BUDGETS ANNEXES

La commune compte 4 budgets annexes :

BUDGET SERVICE DE L'EAU 2024

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	33 420	002	Résultat reporté	21 091.58
012	Charges de personnel	7 750	70	Produit des services	47 200
014	Atténuation de produits	5 900	75	Autres produits de gestion courante	1 000
022	Dépenses imprévues	3 000			
023	Virement à la section d'investis.	8 040.58			
042	Op.d'ordre transfert entre section	8 771			
65	Autres charges de gestion courante	1 010			
67	Charges exceptionnelles	1 000			
68	Dotations aux amortis et provisions	400			
Total	Dépenses de fonctionnement	69 291.58	Total	Recettes de fonctionnement	69 291.58
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
020	Dépenses imprévues	3 000	001	Résultat reporté	135 743.16
20	Immobilisations incorporelles	40 000	021	Virement du fonctionnement	8 040.58
21	Immobilisations corporelles	109 554.74	040	Op. D'ordre transfert entre section	8 771
Total	Dépenses d'Investissement	152 554.74	Total	Recettes d'Investissement	152 554.74

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	13 570	002	Résultat reporté	121 924.34
012	Charges de personnel	19 260	042	Op. D'ordre de transfert entre section	8 229
014	Atténuation de produits	5 000	70	Produit des services	45 400
022	Dépenses imprévues	2 800	75	Autres produits de gestion courante	5
023	Virement à la section investissement	113 839.34			
042	Op. d'ordre de transfert entre section	18 548			
65	Autres charges de gestion courante	250			
66	Charges financières	1 141			
67	Charges exceptionnelles	1 000			
68	Dotations aux amortis et provisions	150			
Total	Dépenses de Fonctionnement	175 558.34	Total	Recettes de Fonctionnement	175 558.34
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
040	Op. d'ordre de transfert entre section	8 229	001	Résultat reporté	257 905.65
16	Charges financières	13 000	021	Virement du fonctionnement	113 839.34
21	Immobilisations corporelles	369 063.99	040	Op. d'ordre de transfert entre section	18 548
Total	Dépenses d'investissement	390 292.99	Total	Recettes d'investissement	390 292.99

BUDGET LOTISSEMENT 2024

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
042	Op. d'ordre transfert entre section	71 324.87	042	Op.d'ordre transfert entre section	71 324.87
Total	Dépenses de fonctionnement	71 324.87	Total	Recettes de Fonctionnement	71 324.87

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
040	Op.d'ordre transfert entre section	71 324.87	040	Op.d'ordre transfert entre section	71 324.87
Total	Dépenses d'investissement	71 324.87	Total	Recettes d'investissement	71 324.87

BUDGET TRANSPORT 2024

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	6 300	002	Résultat reporté	11 750.24
012	Charges de personnel	9 952	042	Op.ordre transfert entre section	908
022	Dépenses imprévues	993	74	Subvention d'exploitation	17 000
023	Virement à la section d'investi.	9 047.24			
042	Op.ordre transfert entre section	3 366			
Total	Dépenses de fonctionnement	29 658.24	Total	Recettes de Fonctionnement	29 658.24

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
040	Op.ordre transfert entre section	908	001	Excédent reporté	19 586.55
21	Autres Immo. Corporelles	31 091.79	021	Virement du Fonctionnement	9 047.24
			040	Op.d'ordre transfert entre section	3 366
Total	Dépenses d'Investissement	31 999.79	Total	Recettes d'investissement	31 999.79